

## FRAIS AFFÉRENTS À LA FORMATION 2017-2018 ÉLECTRICITÉ (5295 - DEP 1800 heures)

FRAIS À ACQUITTER AU CENTRE	
Cahiers d'exercices	436,00 \$
Carnets de renseignements 2017-2018 et 2018-2019	4,00 \$
Inscription SRAFP	3,75 \$
Carte magnétique	10,00 \$
Équipements de protection individuelle	13,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>466,75</b>

AUTRE MATÉRIEL OBLIGATOIRE À VOUS PROCURER	
<i>Vous pouvez vous procurer ces items chez le fournisseur de votre choix (coût APPROXIMATIF)</i>	
Fournitures scolaires	10,00 \$
Cadenas	6,00 \$
Gants de travail	10,00 \$
Lunettes de sécurité approuvées CSA. Aucune lunette teintées	6,00 \$
Bottes de sécurité approuvées CSA	120,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>152,00 \$</b>

UNIFORMES OBLIGATOIRES
À VOUS PROCURER AUPRÈS DU FOURNISSEUR DE VOTRE CHOIX
<p><b>RÈGLES D'HABILLEMENT :</b> Tous les élèves doivent se procurer et porter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pantalons de travail ou jeans bleu-marine</li> <li>- Chemises de travail manche longue et/ou courte, bleu-marine unie</li> <li>- Chandail manche longue et/ou courte, bleu marine unie (<b>SANS CAPUCHON</b>)</li> <li>- Aucun vêtement à capuchon ne sera toléré.</li> </ul>

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- Nous acceptons les modes de paiement suivants: argent comptant, carte de débit, Visa, Mastercard, mandat poste et chèque visé.
- Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au centre d'études professionnelles. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez vous faire rembourser, s'il y a lieu, par l'organisme qui s'occupe de votre dossier.
- Le centre d'études professionnelles n'est pas tenu de rembourser les frais à l'élève qui abandonne le programme.

### RESPONSABILITÉ

Tout matériel prêté est sous votre entière responsabilité. En cas de bris ou de perte, vous devrez en assumer les coûts.